



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du DOUBS**
entre 2009 et 2014

Crimes et délits constatés par la
Police et Gendarmerie nationales
dans le département
du DOUBS
entre 2009 et 2014



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du DOUBS**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AB.25.PN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Atteintes aux biens	8 539	8 680	8 703	8 489	9 259	8 889
	Vols sans violence	5 694	6 147	6 051	6 235	6 672	6 710
	Vols liés aux véhicules à moteurs	1 853	1 973	1 589	1 557	1 800	2 002
35	Vols d'automobiles	412	325	273	339	388	355
37	Vols à la roulotte	639	858	729	662	818	1 015
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	468	510	366	345	407	463
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	334	280	220	211	187	167
34	Vols de véhicules de transport avec fret	0	0	1	0	0	2
	Cambriolages	1 025	1 051	1 030	1 290	1 406	1 692
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	413	474	438	658	739	786
28	Cambriolages de résidences secondaires	5	5	9	9	19	29
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	233	242	250	222	210	271
30	Cambriolages d'autres lieux	374	330	333	401	438	606
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	1 933	2 171	2 462	2 376	2 541	2 120
32	Vols à la tire	187	271	273	301	253	217
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	882	872	888	833	892	720
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	864	1 028	1 301	1 242	1 396	1 183
	Autres vols sans violence	883	952	970	1 012	925	896
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	21	11	20	21	20	42
33	Vols à l'étalage	553	605	569	547	496	503
39	Vols simples sur chantier	26	40	55	55	47	32
40	Vols simples sur exploitations agricoles	0	1	0	0	1	1
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	283	295	326	389	361	318
	Vols avec violences	284	196	204	223	266	417
	Vols à main armée	20	22	34	44	19	21
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	1	3	1	4	0	0
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	15	12	27	29	12	12
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0	0	0	1	0	1
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	1	0	1	1	2	4
19	Autres vols à main armée	3	7	5	9	5	4
	Vols avec armes blanches	15	16	26	30	27	22
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	7	6	7	7	5	4
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	0	1	4	2	2	2
22	Autres vols avec armes blanches	8	9	15	21	20	16
	Vols violents sans arme	249	158	144	149	220	374
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	9	1	5	2	4	2
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	3	3	2	4	8	7
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	94	62	50	44	70	166
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	143	92	87	99	138	199
	Destructions, dégradations	2 561	2 337	2 448	2 031	2 321	1 762
62	Incendies volontaires de biens publics	45	56	42	46	60	69
63	Incendies volontaires de biens privés	309	210	237	226	224	271
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	0	0	0	1	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	0	0	1	0	1	0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	254	210	247	214	278	296
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	704	724	713	661	774	599
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	1 249	1 137	1 208	884	983	527

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du DOUBS**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AB.25.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Atteintes aux biens	-	+ 1,7	+ 0,3	- 2,5	+ 9,1	- 4,0
	Vols sans violence	-	+ 8,0	- 1,6	+ 3,0	+ 7,0	+ 0,6
	Vols liés aux véhicules à moteurs	-	+ 6,5	- 19,5	- 2,0	+ 15,6	+ 11,2
35	Vols d'automobiles	-	- 21,1	- 16,0	+ 24,2	+ 14,5	- 8,5
37	Vols à la roulotte	-	+ 34,3	- 15,0	- 9,2	+ 23,6	+ 24,1
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	+ 9,0	- 28,2	- 5,7	+ 18,0	+ 13,8
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	- 16,2	- 21,4	- 4,1	- 11,4	- 10,7
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages	-	+ 2,5	- 2,0	+ 25,2	+ 9,0	+ 20,3
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	+ 14,8	- 7,6	+ 50,2	+ 12,3	+ 6,4
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	ns	ns	ns	ns	+ 52,6
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	+ 3,9	+ 3,3	- 11,2	- 5,4	+ 29,0
30	Cambriolages d'autres lieux	-	- 11,8	+ 0,9	+ 20,4	+ 9,2	+ 38,4
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	-	+ 12,3	+ 13,4	- 3,5	+ 6,9	- 16,6
32	Vols à la tire	-	+ 44,9	+ 0,7	+ 10,3	- 15,9	- 14,2
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	- 1,1	+ 1,8	- 6,2	+ 7,1	- 19,3
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	-	+ 19,0	+ 26,6	- 4,5	+ 12,4	- 15,3
	Autres vols sans violence	-	+ 7,8	+ 1,9	+ 4,3	- 8,6	- 3,1
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	ns	ns	+ 5,0	ns	+ 110,0
33	Vols à l'étalage	-	+ 9,4	- 6,0	- 3,9	- 9,3	+ 1,4
39	Vols simples sur chantier	-	+ 53,8	+ 37,5	- 0,0	- 14,5	- 31,9
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	ns	ns	ns	ns	ns
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	+ 4,2	+ 10,5	+ 19,3	- 7,2	- 11,9
	Vols avec violences	-	- 31,0	+ 4,1	+ 9,3	+ 19,3	+ 56,8
	Vols à main armée	-	+ 10,0	+ 54,5	+ 29,4	ns	+ 10,5
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	-	ns	+ 125,0	+ 7,4	ns	ns
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
19	Autres vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	+ 62,5	+ 15,4	- 10,0	- 18,5
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	-	ns	ns	+ 40,0	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	- 36,5	- 8,9	+ 3,5	+ 47,7	+ 70,0
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	-	- 34,0	- 19,4	- 12,0	+ 59,1	+ 137,1
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	-	- 35,7	- 5,4	+ 13,8	+ 39,4	+ 44,2
	Destructions, dégradations	-	- 8,7	+ 4,7	- 17,0	+ 14,3	- 24,1
62	Incendies volontaires de biens publics	-	+ 24,4	- 25,0	+ 9,5	+ 30,4	+ 15,0
63	Incendies volontaires de biens privés	-	- 32,0	+ 12,9	- 4,6	- 0,9	+ 21,0
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	- 17,3	+ 17,6	- 13,4	+ 29,9	+ 6,5
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	+ 2,8	- 1,5	- 7,3	+ 17,1	- 22,6
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	-	- 9,0	+ 6,2	- 26,8	+ 11,2	- 46,4

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **DOUBS**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AB.25.GN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Atteintes aux biens	4 512	4 570	4 750	5 371	6 368	6 561
	Vols sans violence	4 024	4 098	4 186	4 739	5 728	5 745
	Vols liés aux véhicules à moteurs	1 173	1 134	1 128	1 191	1 544	1 547
35	Vols d'automobiles	281	258	265	248	283	316
37	Vols à la roulotte	577	528	491	527	689	759
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	195	199	242	307	495	380
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	119	147	130	106	77	91
34	Vols de véhicules de transport avec fret	1	2	0	3	0	1
	Cambriolages	970	969	1 029	1 301	1 553	1 553
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	331	464	484	761	826	803
28	Cambriolages de résidences secondaires	41	32	40	61	70	70
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	429	309	365	340	421	385
30	Cambriolages d'autres lieux	169	164	140	139	236	295
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	1 443	1 510	1 503	1 597	1 893	1 889
32	Vols à la tire	147	132	140	188	213	260
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	638	659	676	699	853	775
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	658	719	687	710	827	854
	Autres vols sans violence	438	485	526	650	738	756
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	43	27	28	15	14	15
33	Vols à l'étalage	109	117	129	205	228	255
39	Vols simples sur chantier	62	94	95	115	109	93
40	Vols simples sur exploitations agricoles	28	33	32	49	72	65
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	196	214	242	266	315	328
	Vols avec violences	57	69	52	89	72	81
	Vols à main armée	14	26	13	17	17	13
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	2	2	1	0	1	1
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	10	17	6	11	11	8
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0	0	0	0	0	0
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	0	2	2	3	4	4
19	Autres vols à main armée	2	5	4	3	1	0
	Vols avec armes blanches	15	9	9	10	7	9
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	5	4	2	4	2	5
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	1	0	2	2	2	0
22	Autres vols avec armes blanches	9	5	5	4	3	4
	Vols violents sans arme	28	34	30	62	48	59
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	0	10	0	3	2	2
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	3	2	2	5	7	6
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	7	8	11	19	11	18
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	18	14	17	35	28	33
	Destructions, dégradations	431	403	512	543	568	735
62	Incendies volontaires de biens publics	14	15	24	15	14	29
63	Incendies volontaires de biens privés	53	42	56	47	68	44
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	0	0	0	0	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	1	0	2	0	0	0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	131	141	186	162	196	237
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	115	122	138	160	170	214
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	117	83	106	159	120	211

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **DOUBS**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AB.25.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Atteintes aux biens	-	+ 1,3	+ 3,9	+ 13,1	+ 18,6	+ 3,0
	Vols sans violence	-	+ 1,8	+ 2,1	+ 13,2	+ 20,9	+ 0,3
	Vols liés aux véhicules à moteurs	-	- 3,3	- 0,5	+ 5,6	+ 29,6	+ 0,2
35	Vols d'automobiles	-	- 8,2	+ 2,7	- 6,4	+ 14,1	+ 11,7
37	Vols à la roulotte	-	- 8,5	- 7,0	+ 7,3	+ 30,7	+ 10,2
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	+ 2,1	+ 21,6	+ 26,9	+ 61,2	- 23,2
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	+ 23,5	- 11,6	- 18,5	- 27,4	+ 18,2
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages	-	- 0,1	+ 6,2	+ 26,4	+ 19,4	- 0,0
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	+ 40,2	+ 4,3	+ 57,2	+ 8,5	- 2,8
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	- 22,0	+ 25,0	+ 52,5	+ 14,8	- 0,0
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	- 28,0	+ 18,1	- 6,8	+ 23,8	- 8,6
30	Cambriolages d'autres lieux	-	- 3,0	- 14,6	- 0,7	+ 69,8	+ 25,0
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	-	+ 4,6	- 0,5	+ 6,3	+ 18,5	- 0,2
32	Vols à la tire	-	- 10,2	+ 6,1	+ 34,3	+ 13,3	+ 22,1
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	+ 3,3	+ 2,6	+ 3,4	+ 22,0	- 9,1
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	-	+ 9,3	- 4,5	+ 3,3	+ 16,5	+ 3,3
	Autres vols sans violence	-	+ 10,7	+ 8,5	+ 23,6	+ 13,5	+ 2,4
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	- 37,2	+ 3,7	ns	ns	ns
33	Vols à l'étalage	-	+ 7,3	+ 10,3	+ 58,9	+ 11,2	+ 11,8
39	Vols simples sur chantier	-	+ 51,6	+ 1,1	+ 21,1	- 5,2	- 14,7
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	+ 17,9	- 3,0	+ 53,1	+ 46,9	- 9,7
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	+ 9,2	+ 13,1	+ 9,9	+ 18,4	+ 4,1
	Vols avec violences	-	+ 21,1	- 24,6	+ 71,2	- 19,1	+ 12,5
	Vols à main armée	-	+ 85,7	ns	ns	ns	ns
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
19	Autres vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	+ 21,4	- 11,8	+ 106,7	- 22,6	+ 22,9
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	-	ns	ns	ns	ns	ns
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	-	ns	ns	+ 105,9	- 20,0	+ 17,9
	Destructions, dégradations	-	- 6,5	+ 27,0	+ 6,1	+ 4,6	+ 29,4
62	Incendies volontaires de biens publics	-	ns	+ 60,0	ns	ns	+ 107,1
63	Incendies volontaires de biens privés	-	- 20,8	+ 33,3	- 16,1	+ 44,7	- 35,3
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	+ 7,6	+ 31,9	- 12,9	+ 21,0	+ 20,9
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	+ 6,1	+ 13,1	+ 15,9	+ 6,3	+ 25,9
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	-	- 29,1	+ 27,7	+ 50,0	- 24,5	+ 75,8

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du DOUBS**
entre 2009 et 2014

Tableau AV.25.PN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	1 934	2 005	1 921	1 876	2 082	2 700
	Violences physiques crapuleuses	285	197	204	224	267	418
	Vols avec violences	284	196	204	223	266	417
	Vols à main armée	20	22	34	44	19	21
	Vols avec armes blanches	15	16	26	30	27	22
	Vols violents sans arme	249	158	144	149	220	374
	Autres violences physiques crapuleuses	1	1	0	1	1	1
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	1	0	0	0	1	1
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	0	1	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	1	0	0	0	0
	Violences physiques non crapuleuses	1 229	1 336	1 297	1 166	1 278	1 461
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (<i>Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus</i>)	894	992	972	831	890	1 074
3	Homicides pour d'autres motifs	1	2	7	2	3	4
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	3	5	7	7	5	16
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	0	1	0	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	2	1	0	0	0	0
9	Prises d'otages dans un autre but	1	0	0	0	0	0
10	Séquestrations	8	11	10	14	12	14
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	189	183	167	144	204	226
73	Violences à dépositaires autorité	131	142	134	167	164	127
	Violences sexuelles	98	101	95	99	109	160
46	Viols sur des majeur(e)s	18	10	24	18	25	35
47	Viols sur des mineur(e)s	18	24	13	21	18	31
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	21	18	24	28	13	37
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	41	49	34	32	53	57
	Menaces et chantages	322	371	325	387	428	661
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	36	32	23	37	33	59
12	Menaces ou chantages dans un autre but	286	339	302	350	395	602

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du DOUBS**
entre 2009 et 2014

Tableau AV.25.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	+ 3,7	- 4,2	- 2,3	+ 11,0	+ 29,7
	Violences physiques crapuleuses	-	- 30,9	+ 3,6	+ 9,8	+ 19,2	+ 56,6
	Vols avec violences	-	- 31,0	+ 4,1	+ 9,3	+ 19,3	+ 56,8
	Vols à main armée	-	+ 10,0	+ 54,5	+ 29,4	ns	+ 10,5
	Vols avec armes blanches	-	ns	+ 62,5	+ 15,4	- 10,0	- 18,5
	Vols violents sans arme	-	- 36,5	- 8,9	+ 3,5	+ 47,7	+ 70,0
	Autres violences physiques crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	+ 8,7	- 2,9	- 10,1	+ 9,6	+ 14,3
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (<i>Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus</i>)	-	+ 11,0	- 2,0	- 14,5	+ 7,1	+ 20,7
3	Homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	-	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	-	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	-	ns	ns	ns	ns	ns
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	-	- 3,2	- 8,7	- 13,8	+ 41,7	+ 10,8
73	Violences à dépositaires autorité	-	+ 8,4	- 5,6	+ 24,6	- 1,8	- 22,6
	Violences sexuelles	-	+ 3,1	- 5,9	+ 4,2	+ 10,1	+ 46,8
46	Viols sur des majeur(e)s	-	ns	+ 140,0	ns	+ 38,9	+ 40,0
47	Viols sur des mineur(e)s	-	+ 33,3	ns	+ 61,5	ns	+ 72,2
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	-	ns	+ 33,3	+ 16,7	ns	+ 184,6
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	-	+ 19,5	- 30,6	- 5,9	+ 65,6	+ 7,5
	Menaces et chantages	-	+ 15,2	- 12,4	+ 19,1	+ 10,6	+ 54,4
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	-	- 11,1	- 28,1	+ 60,9	- 10,8	+ 78,8
12	Menaces ou chantages dans un autre but	-	+ 18,5	- 10,9	+ 15,9	+ 12,9	+ 52,4

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **DOUBS**
entre 2009 et 2014

Tableau AV.25.GN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	817	865	865	1 129	1 209	1 361
	Violences physiques crapuleuses	58	69	52	89	73	81
	Vols avec violences	57	69	52	89	72	81
	Vols à main armée	14	26	13	17	17	13
	Vols avec armes blanches	15	9	9	10	7	9
	Vols violents sans arme	28	34	30	62	48	59
	Autres violences physiques crapuleuses	1	0	0	0	1	0
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	1	0	0	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	0	0	1	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
	Violences physiques non crapuleuses	513	545	571	710	723	781
	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	439	463	485	584	577	634
3	Homicides pour d'autres motifs	0	1	0	1	2	1
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	4	5	8	6	5	4
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	0	1	0	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	0	1	0	0	1	1
9	Prises d'otages dans un autre but	0	0	0	0	0	0
10	Séquestrations	3	3	8	4	11	4
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	38	38	47	85	88	107
73	Violences à dépositaires autorité	29	34	23	29	39	30
	Violences sexuelles	67	65	83	132	116	145
46	Viols sur des majeur(e)s	9	12	10	18	17	14
47	Viols sur des mineur(e)s	29	24	23	36	29	31
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	7	12	20	20	19	50
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	22	17	30	58	51	50
	Menaces et chantages	179	186	159	198	297	354
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	21	16	11	15	27	35
12	Menaces ou chantages dans un autre but	158	170	148	183	270	319

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent. L'index 7, « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », est aussi souligné car l'Observatoire a pu vérifier à partir de travaux menés en janvier 2014 que le scénario de « rampe semestrielle » évoqué avec « une certitude moyenne » par la mission en juillet 2013 était bien le plus vraisemblable.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **DOUBS**
entre 2009 et 2014

Tableau AV.25.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	+ 5,9	- 0,0	+ 30,5	+ 7,1	+ 12,6
	Violences physiques crapuleuses	-	+ 19,0	- 24,6	+ 71,2	- 18,0	+ 11,0
	Vols avec violences	-	+ 21,1	- 24,6	+ 71,2	- 19,1	+ 12,5
	Vols à main armée	-	+ 85,7	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	+ 21,4	- 11,8	+ 106,7	- 22,6	+ 22,9
	Autres violences physiques crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	+ 6,2	+ 4,8	+ 24,3	+ 1,8	+ 8,0
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	-	+ 5,5	+ 4,8	+ 20,4	- 1,2	+ 9,9
3	Homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	-	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	-	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	-	ns	ns	ns	ns	ns
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	-	- 0,0	+ 23,7	+ 80,9	+ 3,5	+ 21,6
73	Violences à dépositaires autorité	-	+ 17,2	- 32,4	+ 26,1	+ 34,5	- 23,1
	Violences sexuelles	-	- 3,0	+ 27,7	+ 59,0	- 12,1	+ 25,0
46	Viols sur des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
47	Viols sur des mineur(e)s	-	- 17,2	- 4,2	+ 56,5	- 19,4	+ 6,9
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	+ 163,2
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	-	ns	+ 76,5	+ 93,3	- 12,1	- 2,0
	Menaces et chantages	-	+ 3,9	- 14,5	+ 24,5	+ 50,0	+ 19,2
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	-	ns	ns	ns	+ 80,0	+ 29,6
12	Menaces ou chantages dans un autre but	-	+ 7,6	- 12,9	+ 23,6	+ 47,5	+ 18,1

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent. L'index 7, « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », est aussi souligné car l'Observatoire a pu vérifier à partir de travaux menés en janvier 2014 que le scénario de « rampe semestrielle » évoqué avec « une certitude moyenne » par la mission en juillet 2013 était bien le plus vraisemblable.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **DOUBS**
entre 2009 et 2014

Tableau ES.25.PN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	1 737	1 989	1 867	1 380	1 515	1 267
	Escroqueries et infractions assimilées	1 652	1 901	1 742	1 280	1 422	1 156
91	Escroqueries et abus de confiance**	601	1 015	983	563	751	603
89	Falsification et usages de chèques volés	776	662	509	500	320	222
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	204	179	161	139	130	196
92	Infractions à la législation sur les chèques	28	23	51	45	185	89
84	Faux en écriture publique et authentique	13	5	7	2	5	1
85	Autres faux en écriture	25	6	25	25	17	37
86	Fausse monnaie	5	11	6	6	14	8
	Infractions économiques et financières	85	88	125	100	93	111
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	2	6	8	7	4	7
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	0	0	0	1	2	2
93	Travail clandestin	40	35	54	39	37	44
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	8	14	19	11	9	17
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	0	0	0	1	0
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	18	21	27	18	19	22
101	Prix illicites, publicité fautive et infractions aux règles de la concurrence	2	1	1	1	2	1
102	Achats et ventes sans factures	0	1	1	3	1	1
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	4	2	3	4	4	3
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	1	0	1	0	1	4
105	Fraudes fiscales	4	3	0	1	1	3
106	Autres délits économiques et financiers***	6	5	11	15	12	7

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2014)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du DOUBS**
entre 2009 et 2014

Tableau ES.25.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	+ 14,5	- 6,1	- 26,1	+ 9,8	- 16,4
	Escroqueries et infractions assimilées	-	+ 15,1	- 8,4	- 26,5	+ 11,1	- 18,7
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	+ 68,9	- 3,2	- 42,7	+ 33,4	- 19,7
89	Falsification et usages de chèques volés	-	- 14,7	- 23,1	- 1,8	- 36,0	- 30,6
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	-	- 12,3	- 10,1	- 13,7	- 6,5	+ 50,8
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	- 17,9	+ 121,7	- 11,8	+ 311,1	- 51,9
84	Faux en écriture publique et authentique	-	ns	ns	ns	ns	ns
85	Autres faux en écriture	-	ns	+ 316,7	- 0,0	ns	+ 117,6
86	Fausse monnaie	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions économiques et financières	-	+ 3,5	+ 42,0	- 20,0	- 7,0	+ 19,4
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	ns	ns	ns	ns	ns
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	- 12,5	+ 54,3	- 27,8	- 5,1	+ 18,9
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	+ 16,7	+ 28,6	ns	ns	+ 15,8
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
106	Autres délits économiques et financiers***	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **DOUBS**
entre 2009 et 2014

Tableau ES.25.GN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	1 571	1 751	1 530	1 068	1 310	1 205
	Escroqueries et infractions assimilées	1 511	1 659	1 442	962	1 196	1 105
91	Escroqueries et abus de confiance**	926	1 077	859	678	829	823
89	Falsification et usages de chèques volés	353	358	401	184	293	192
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	112	131	84	23	23	21
92	Infractions à la législation sur les chèques	75	54	67	38	12	19
84	Faux en écriture publique et authentique	11	11	10	10	3	8
85	Autres faux en écriture	31	23	17	25	30	42
86	Fausse monnaie	3	5	4	4	6	0
	Infractions économiques et financières	60	92	88	106	114	100
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	6	12	10	18	25	13
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	0	0	0	1	0	5
93	Travail clandestin	24	33	44	44	41	35
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	0	2	2	0	1	1
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	1	2	1	0	1	2
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	7	3	2	8	7	8
101	Prix illicites, publicité fautive et infractions aux règles de la concurrence	3	1	0	6	5	7
102	Achats et ventes sans factures	5	6	5	4	0	0
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	3	6	3	12	6	10
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	7	15	9	8	17	16
105	Fraudes fiscales	0	1	2	1	4	0
106	Autres délits économiques et financiers***	4	11	10	4	7	3

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « escroqueries et infractions économiques et financières » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012, un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2014)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du DOUBS**
entre 2009 et 2014

Tableau ES.25.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	+ 11,5	- 12,6	- 30,2	+ 22,7	- 8,0
	Escroqueries et infractions assimilées	-	+ 9,8	- 13,1	- 33,3	+ 24,3	- 7,6
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	+ 16,3	- 20,2	- 21,1	+ 22,3	- 0,7
89	Falsification et usages de chèques volés	-	+ 1,4	+ 12,0	- 54,1	+ 59,2	- 34,5
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	-	+ 17,0	- 35,9	- 72,6	- 0,0	- 8,7
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	- 28,0	+ 24,1	- 43,3	ns	ns
84	Faux en écriture publique et authentique	-	ns	ns	ns	ns	ns
85	Autres faux en écriture	-	- 25,8	ns	+ 47,1	+ 20,0	+ 40,0
86	Fausse monnaie	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions économiques et financières	-	+ 53,3	- 4,3	+ 20,5	+ 7,5	- 12,3
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	ns	ns	ns	+ 38,9	ns
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	+ 37,5	+ 33,3	- 0,0	- 6,8	- 14,6
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	ns
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
106	Autres délits économiques et financiers***	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « escroqueries et infractions économiques et financières » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012, un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du DOUBS**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau IR.25.PN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Infractions révélées par l'action des services	1 891	1 792	1 814	1 832	1 429	2 222
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	883	763	728	770	702	554
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	24	26	14	34	21	23
56	Usage-revente de stupéfiants	182	165	128	93	86	75
57	Usage de stupéfiants	666	567	583	634	587	455
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	11	5	3	9	8	1
	Infractions à la législation sur les étrangers**	558	592	612	598	317	1 037
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	522	546	565	558	286	989
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	30	44	42	38	30	43
71	Autres infractions à la police des étrangers**	6	2	5	2	1	5
	Faux documents	103	93	54	63	69	71
81	Faux documents d'identité	74	38	26	27	32	30
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	15	31	23	24	22	31
83	Autres faux documents administratifs	14	24	5	12	15	10
	Infractions à la législation sur de travail	48	49	73	50	47	61
93	Travail clandestin	40	35	54	39	37	44
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	8	14	19	11	9	17
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	0	0	0	1	0
	Autres infractions révélées par l'action des services	299	295	347	351	294	499
44	Recels	122	132	145	164	104	248
74	Port ou détention armes prohibées	171	160	194	179	188	238
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	4	1	2	3	0	5
76	Délits des courses et des jeux	1	1	0	1	0	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	1	0	0	0	1	5
79	Atteintes à l'environnement	0	0	0	1	0	1
80	Chasse et pêche	0	1	0	1	0	0
45	Proxénétisme	0	0	6	2	1	2

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **DOUBS**
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau IR.25.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	Infractions révélées par l'action des services	-	- 5,2	+ 1,2	+ 1,0	- 22,0	+ 55,5
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 13,6	- 4,6	+ 5,8	- 8,8	- 21,1
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	+ 8,3	ns	+ 142,9	- 38,2	+ 9,5
56	Usage-revente de stupéfiants	-	- 9,3	- 22,4	- 27,3	- 7,5	- 12,8
57	Usage de stupéfiants	-	- 14,9	+ 2,8	+ 8,7	- 7,4	- 22,5
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions à la législation sur les étrangers**	-	+ 6,1	+ 3,4	- 2,3	- 47,0	+ 227,1
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	+ 4,6	+ 3,5	- 1,2	- 48,7	+ 245,8
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	+ 46,7	- 4,5	- 9,5	- 21,1	+ 43,3
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Faux documents	-	- 9,7	- 41,9	+ 16,7	+ 9,5	+ 2,9
81	Faux documents d'identité	-	- 48,6	- 31,6	+ 3,8	+ 18,5	- 6,3
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	+ 106,7	- 25,8	+ 4,3	- 8,3	+ 40,9
83	Autres faux documents administratifs	-	+ 71,4	ns	ns	ns	ns
	Infractions à la législation sur de travail	-	+ 2,1	+ 49,0	- 31,5	- 6,0	+ 29,8
93	Travail clandestin	-	- 12,5	+ 54,3	- 27,8	- 5,1	+ 18,9
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Autres infractions révélées par l'action des services	-	- 1,3	+ 17,6	+ 1,2	- 16,2	+ 69,7
44	Recels	-	+ 8,2	+ 9,8	+ 13,1	- 36,6	+ 138,5
74	Port ou détention armes prohibées	-	- 6,4	+ 21,3	- 7,7	+ 5,0	+ 26,6
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	ns	ns	ns
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du DOUBS**
entre 2009 et 2014

Tableau IR.25.GN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Infractions révélées par l'action des services	470	561	534	571	704	623
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	285	263	310	287	408	357
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	15	15	20	10	13	9
56	Usage-revente de stupéfiants	72	55	42	28	40	23
57	Usage de stupéfiants	151	160	197	237	330	307
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	47	33	51	12	25	18
	Infractions à la législation sur les étrangers**	24	24	18	36	15	20
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	20	21	18	33	11	17
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	3	3	0	3	1	3
71	Autres infractions à la police des étrangers**	1	0	0	0	3	0
	Faux documents	22	22	19	28	24	27
81	Faux documents d'identité	3	4	2	3	1	3
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	5	11	9	13	6	8
83	Autres faux documents administratifs	14	7	8	12	17	16
	Infractions à la législation sur de travail	25	37	47	44	43	38
93	Travail clandestin	24	33	44	44	41	35
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	0	2	2	0	1	1
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	1	2	1	0	1	2
	Autres infractions révélées par l'action des services	114	215	140	176	214	181
44	Recels	55	135	63	109	125	112
74	Port ou détention armes prohibées	31	47	42	37	47	42
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	1	0	6	2	2	0
76	Délits des courses et des jeux	0	0	1	0	0	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	1	5	1	1	0	2
79	Atteintes à l'environnement	24	25	23	24	40	22
80	Chasse et pêche	1	1	4	2	0	3
45	Proxénétisme	1	2	0	1	0	0

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « Infractions révélées par l'action des services » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **DOUBS**
entre 2009 et 2014

Tableau IR.25.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	Infractions révélées par l'action des services	-	+ 19,4	- 4,8	+ 6,9	+ 23,3	- 11,5
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 7,7	+ 17,9	- 7,4	+ 42,2	- 12,5
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
56	Usage-revente de stupéfiants	-	- 23,6	- 23,6	- 33,3	+ 42,9	- 42,5
57	Usage de stupéfiants	-	+ 6,0	+ 23,1	+ 20,3	+ 39,2	- 7,0
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 29,8	+ 54,5	ns	+ 108,3	ns
	Infractions à la législation sur les étrangers**	-	- 0,0	ns	+ 100,0	ns	ns
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	+ 5,0	ns	+ 83,3	ns	ns
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Faux documents	-	- 0,0	ns	+ 47,4	- 14,3	+ 12,5
81	Faux documents d'identité	-	ns	ns	ns	ns	ns
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	ns	ns	ns	ns	ns
83	Autres faux documents administratifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions à la législation sur de travail	-	+ 48,0	+ 27,0	- 6,4	- 2,3	- 11,6
93	Travail clandestin	-	+ 37,5	+ 33,3	- 0,0	- 6,8	- 14,6
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Autres infractions révélées par l'action des services	-	+ 88,6	- 34,9	+ 25,7	+ 21,6	- 15,4
44	Recels	-	+ 145,5	- 53,3	+ 73,0	+ 14,7	- 10,4
74	Port ou détention armes prohibées	-	+ 51,6	- 10,6	- 11,9	+ 27,0	- 10,6
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns
79	Atteintes à l'environnement	-	+ 4,2	- 8,0	+ 4,3	+ 66,7	- 45,0
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « Infractions révélées par l'action des services » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département du **DOUBS**
entre 2009 et 2014

Tableau AU.25.PN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
50	Atteintes sexuelles	40	30	51	44	39	36
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	123	119	135	111	166	204
14	Violations de domicile	32	25	29	45	66	45
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	156	154	157	159	109	42
54	Non versement de pension alimentaire	65	81	69	55	58	22
72	Outrages à dépositaires autorité	146	122	126	141	162	106
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	0	0	0	2	2	2
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	0	2	0	0	1	2
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	0	0	0	1	1	0
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	7	1	5	4	5	3
107	Autres délits	370	344	433	393	351	419

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

Tableau AU.25.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
50	Atteintes sexuelles	-	- 25,0	+ 70,0	- 13,7	- 11,4	- 7,7
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	-	- 3,3	+ 13,4	- 17,8	+ 49,5	+ 22,9
14	Violations de domicile	-	- 21,9	+ 16,0	+ 55,2	+ 46,7	- 31,8
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	-	- 1,3	+ 1,9	+ 1,3	- 31,4	- 61,5
54	Non versement de pension alimentaire	-	+ 24,6	- 14,8	- 20,3	+ 5,5	- 62,1
72	Outrages à dépositaires autorité	-	- 16,4	+ 3,3	+ 11,9	+ 14,9	- 34,6
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	-	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	-	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
107	Autres délits	-	- 7,0	+ 25,9	- 9,2	- 10,7	+ 19,4

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 (http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **du DOUBS**
entre 2009 et 2014

Tableau AU.25.GN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
50	Atteintes sexuelles	39	41	60	34	37	50
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	126	130	112	105	161	236
14	Violations de domicile	26	32	29	34	26	31
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	123	129	166	167	242	213
54	Non versement de pension alimentaire	78	88	77	90	107	91
72	Outrages à dépositaires autorité	52	36	36	30	41	44
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	2	3	0	7	3	1
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	0	1	1	2	1	2
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	17	1	9	20	17	14
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	9	17	14	13	24	28
107	Autres délits	195	236	265	332	401	364

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés.

Tableau AU.25.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du DOUBS entre 2009 et 2014.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
50	Atteintes sexuelles	-	+ 5,1	+ 46,3	- 43,3	+ 8,8	+ 35,1
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	-	+ 3,2	- 13,8	- 6,3	+ 53,3	+ 46,6
14	Violations de domicile	-	+ 23,1	- 9,4	+ 17,2	- 23,5	+ 19,2
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	-	+ 4,9	+ 28,7	+ 0,6	+ 44,9	- 12,0
54	Non versement de pension alimentaire	-	+ 12,8	- 12,5	+ 16,9	+ 18,9	- 15,0
72	Outrages à dépositaires autorité	-	- 30,8	- 0,0	- 16,7	+ 36,7	+ 7,3
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	-	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	-	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	-	ns	ns	ns	+ 84,6	+ 16,7
107	Autres délits	-	+ 21,0	+ 12,3	+ 25,3	+ 20,8	- 9,2

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés.